



Département Isère – Canton Le Touvet – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 26 juin 2015

Objet : **ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014**

L'an deux mil quinze, le vingt-six juin, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Françoise HYVRARD, 1^{ère} adjointe.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 19 juin 2015

PRESENTS : Mmes. BOUCHAUD, CAMPANALE, CHEVROT, DEPETRIS, FAYOLLE, FRAGOLA, GEROMIN, GRANGEAT, GROS, HYVRARD, LAPLANCHE
 Présents : 24
 Absents : 5
 Votants : 29
MM. BOUKSARA, BRUNELLO, CROZES, FORT, GAY, GERARDO, GIMBERT, GLOECKLE, LE PENDEVEN, MULLER, PAGES, PEYRONNARD, PIANETTA

ABSENTS : Mmes. BOURDARIAS (pouvoir à M. BRUNELLO), MORAND, (pouvoir à Mme. HYVRARD), PAIN (pouvoir à Mme. FAYOLLE)
MM. LEMONIAS (pouvoir à M. MULLER), LORIMIER

Mme. Sophie GRANGEAT a été élue secrétaire de séance.

Vu les articles L1612-12 à L1612-14, L2121-14, L2121-31 et R2121-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les instructions budgétaires M14 et M49 ;

Considérant les délibérations n° 020/2015 et 021/2015 du 27 mars 2015 procédant à la reprise anticipée et affectation des résultats 2014 ;

Considérant l'arrêté des comptes 2014 fourni par Madame la trésorière ;

Considérant les comptes administratifs joints au projet de délibération,

Après avoir désigné un Président de séance pour les débats menés lors de cette délibération, s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2014, le conseil municipal doit délibérer sur les comptes administratifs de l'exercice considéré, dressés par Monsieur le Maire, lesquels peuvent se résumer ainsi :

BUDGET PRINCIPAL :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		1 150 225,04		680 321,98		1 830 547,02
Opérations de l'exercice	18 314 892,49	19 930 703,27	11 914 260,25	9 566 340,18	30 229 152,74	29 497 043,45
TOTAUX	18 314 892,49	21 080 928,31	11 914 260,25	10 246 662,16	30 229 152,74	31 327 590,47
résultats de l'exercice		1 615 810,78	-2 347 920,07		-732 109,29	
Résultat de clôture		2 766 035,82	-1 667 598,09			1 098 437,73
restes à réaliser			597 382,02	399 248,00	597 382,02	399 248,00
Résultats définitifs		2 766 035,82	-1 865 732,11			900 303,71

BUDGETS ANNEXES :

EAU	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		396 444,34		1 203 249,79		1 599 694,13
Opérations de l'exercice	39 405,76	163 052,35	1 249 339,84	537 650,19	1 288 745,60	700 702,54
TOTAUX	39 405,76	559 496,69	1 249 339,84	1 740 899,98	1 288 745,60	2 300 396,67
résultats de l'exercice		123 646,59	-711 689,65		-588 043,06	
Résultat de clôture		520 090,93		491 560,14		1 011 651,07
restes à réaliser			623 932,85	0,00	623 932,85	0,00
Résultats définitifs		520 090,93	-132 372,71			387 718,22

ASSAINISSEMENT	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		82 835,33	131 884,08		131 884,08	82 835,33
Opérations de l'exercice	680 897,81	606 017,67	111 175,39	289 287,01	792 073,20	895 304,68
TOTAUX	680 897,81	688 853,00	243 059,47	289 287,01	923 957,28	978 140,01
Résultats de l'exercice	-74 880,14			178 111,62		103 231,48
Résultat de clôture		7 955,19		46 227,54		54 182,73
restes à réaliser			39 022,06	0,00	39 022,06	0,00
Résultats définitifs		7 955,19		7 205,48		15 160,67

Madame l'adjointe aux finances rappelle que chaque compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal (Monsieur le Maire n'ayant pas pris part aux votes) à l'unanimité des suffrages exprimés pour le budget principal (5 abstentions), pour le budget annexe de l'eau (4 abstentions) et pour le budget annexe de l'assainissement (4 abstentions) :

1. Donne à Monsieur le Maire acte de la présentation faite des comptes administratifs ;
2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale de la commune que pour chacune des comptabilités annexes (budgets de l'eau et de l'assainissement), les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

Crolles, le 3 juillet 2015

Anne-Françoise HYVRARD

1^{ère} adjointe



Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le ... 17.07.2015 ... et de sa transmission en Préfecture le ... 10.07.2015 ...

Pour le Maire, par délégation, Denis Bourguignon, Directeur Général Adjoint des Services.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.